

ITALIE – Adoption d'un décret sur fond de désaccord au sein du Conseil italien

Par Christophe NOISETTE

Publié le 11/11/2004

Le Conseil des ministres italien a bloqué le 10 novembre 2004 une proposition introduite par le ministre de l'agriculture, Gianni Alemanno, qui visait à réglementer de façon assez stricte la future introduction des OGM. Le Ministre estime que des recherches supplémentaires sur les OGM sont nécessaires. Il a également souligné le fait que 12 régions italiennes sur 20 s'étaient déclarées "zones sans OGM". Le Premier ministre italien, Silvio Berlusconi considère ce projet anti-libéral. Finalement, le Conseil des ministres a approuvé cette proposition le 11 novembre 2004. Pour entrer en vigueur, elle doit désormais être examinée et votée par le Parlement. Ce texte établit des règles concernant la coexistence entre les cultures transgéniques, biologiques et conventionnelles. Les régions devront avoir défini au 31 décembre 2005 un plan de coexistence. Ces plans devront être cohérents avec les lignes directrices déterminées par un comité ad hoc composé de différents experts. Les agriculteurs qui ne respecteront pas ce plan seront sanctionnés.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/italie-adoption-dun-decret-sur-fond-de-desaccord-au-sein-du-conseil-italien/